

## Annexe 15 : Fiches SDAGE des sous-bassins concernés

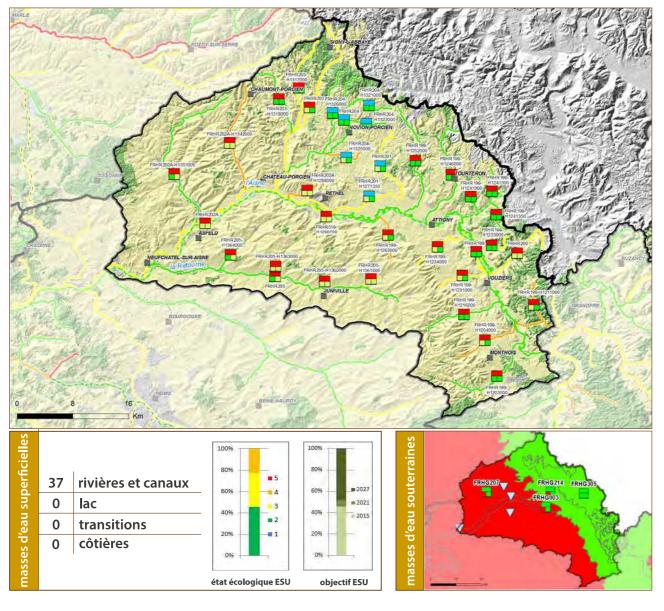
Le territoire est majoritairement rural, et occupé à plus des 2/3 de sa superficie par des cultures. Le Nord-est du territoire est bordé par des zones de forêts (forêt de Signy-l'Abbaye, forêt d'Argonne) pour près de 11% de la superficie de l'UH, ainsi que par de nombreuses zones de prairies pour près de 16% de la superficie. Les villes de Rethel et Vouziers regroupent un quart de la population.

Les principaux enjeux sur le territoire sont :

- l'amélioration de la qualité physico-chimique des cours d'eau les plus dégradés par des travaux sur l'assainissement;
- l'amélioration du traitement des rejets des secteurs industriels agroalimentaires et papetiers.
- la restauration de la dynamique fluviale naturelle, de la diversité des habitats et de la continuité écologique sur la Retourne (classée en liste II) et sur les affluents souvent très aménagés
- la préservation et la restauration des zones humides d'intérêt majeur (vallée de l'Aisne, les marais d'Avrèges, zones humides de la Retourne).

La qualité de la masse d'eau souterraine 3207 est mauvaise, de façon avérée pour le paramètre nitrate et potentielle pour les pesticides. La réduction des intrants et la sécurisation de l'alimentation en eau potable sont indispensables, ils passent par la mise en œuvre de plans d'actions sur les captages prioritaires (Guignicourt, Château Porcien). La masse d'eau souterraine 3305 est fragile (milieu karstique) et doit faire l'objet d'une attention pour réduire des

L'Aisne Moyenne présente plusieurs territoires sensibles à la pression quantitative. Des assecs sont régulièrement observés notamment sur la Retourne, identifiée en zone à tension quantitative. Il serait important de mieux identifier l'impact des prélèvements sur ces milieux.



|  | AISNE MOYE   | E MOYENNE |    |   |   | VO.4 |
|--|--|-----------|----|---|---|------|
|  |  |           |    |   |   |      |
| Mesure   | Nom de la Mesure   | so        | AV | μ | E | ME % |
| Réduction des pollutions des collectivités                                 |  |           |    |   |   |      |
| ASS0302  | Mesures de réhabilitation de réseau d'assainissement au-delà de la directive ERU                             |           |    |   |   |      |
| ASS0402  | Reconstruire ou créer une nouvelle STEP hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)                |           |    |   |   |      |
| ASS0502  | Equiper une STEP d'un traitement suffisant hors Directive ERU (agglomérations ≥2000 EH)                      |           |    |   |   |      |
| ASS0801  | Mesures de traitement des eaux usées (assainissement collectif et non collectif) au-delà de la directive ERU |           |    |   |   |      |
| Réduction des pollutions des industries                                    |  |           |    |   |   |      |
| IND13  | Mesures de réduction pollution hors substances dangereuses   |           |    |   |   |      |
| Réduction des pollutions agricoles - Transferts                            |  |           |    |   |   |      |
| AGR0201  | Mesures de réduction des transferts de fertilisants dans le cadre de la directive nitrate                    |           |    |   |   |      |
| AGR06  | Elaboration d'un programme d'action Erosion  |           |    |   |   |      |
| Réduction des pollutions agricoles - Apports de fertilisants et pesticides |  |           |    |   |   |      |
| AGR0301  | Mesures de réduction des apports de fertilisants - Directive nitrates  |           |    |   |   |      |
| AGR0302  | Mesures de réduction des apports de fertilisants - Au-delà de la Directive nitrates                          |           |    |   |   |      |
| AGR0303  | Mesures de réduction des apports de pesticides   |           |    |   |   |      |
| AGR0401  | Mesures de développement de pratiques pérennes à faibles intrants  |           |    |   |   |      |
| AGR05  | Elaboration d'un programme d'action AAC  |           |    |   |   |      |
| Protection et restauration des milieux                                     |  |           |    |   |   |      |
| MIA02  | Mesures de restauration hydromorphologique de cours d'eau  |           |    |   |   |      |
| MIA03  | Mesures de restauration de la continuité écologique  |           |    |   |   |      |
| MIA14  | Mesures de gestion des zones humides   |           |    |   |   |      |
| Ressource  |  |           |    |   |   |      |
| RES0303  | Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau  |           |    |   |   |      |
| Connaissance et gouvernance  |  |           |    |   |   |      |
| AGR01  | Etude globale et schéma directeur  |           |    |   |   |      |
| GOU0202  | Mise en place d'outils de gestion concertée (contrats, plans de gestion des étiages, selon bassin)           |           |    |   |   |      |
| GOU03  | Mesures de formation, conseil, sensibilisation ou animation  |           |    |   |   |      |

RES01

Etude globale et schéma directeur

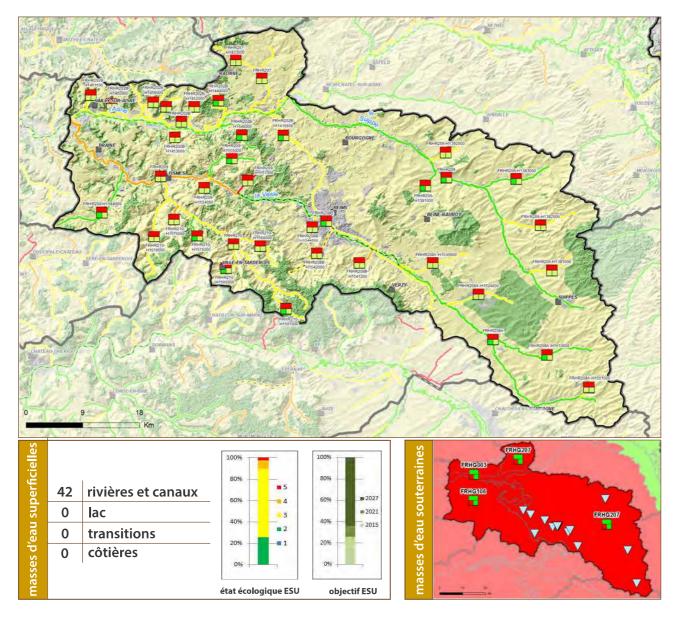


Le territoire de l'Unité Hydrographique est majoritairement agricole, et occupé à plus de 70% par des cultures, notamment la viticulture, ainsi qu'à 20% par des massifs forestiers dont celui de la Montagne de Reims. Le territoire est également très marqué par l'influence de la métropole de Reims, vaste centre très urbain regroupant la majorité de la population du territoire.

Les principaux enjeux sur le territoire sont :

- la poursuite de la réhabilitation de stations d'épuration vieillissantes ou dont le traitement n'est pas conforme à la DCE :
- l'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales notamment pour les communes raccordées à la station d'épuration de l'agglomération rémoise;
- une attention particulière sera portée aux rejets vinicoles très spécifiques de cette unité
- la mise en place d'actions, à la source, sur les pratiques agricoles au niveau parcellaire, d'actions collectives pour la gestion des eaux de ruissellement et la maîtrise des phénomènes d'érosion des sols, d'actions collectives pour gérer les pesticides issus des traitements viticoles sur la zone viticole de l'AOC Champagne;
- la restauration de la dynamique fluviale naturelle, de la diversité des habitats (bassin de l'Ardre) et de la continuité écologique sur la Suippe (classée en liste II) et sur les affluents qui ont souvent été très aménagés.

La qualité de la masse d'eau souterraine 3207 est mauvaise, de façon avérée pour les nitrates et potentielle pour les pesticides. La réduction des intrants et la sécurisation de l'alimentation en eau potable sont indispensables. Des actions sur les captages identifiés au titre du SDAGE devront être démultipliées pour réduire les pollutions diffuses (captages de Taissy, Puisieulx, Suippes, Hauvine).



SO AV µ Mesure Nom de la Mesure ME % Е Réduction des pollutions des collectivités ASS02 Mesures de réhabilitation de réseau pluvial strictement ASS0302 Mesures de réhabilitation de réseau d'assainissement au-delà de la directive ERU ASS0402 Reconstruire ou créer une nouvelle STEP hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles) ASS0502 Equiper une STEP d'un traitement suffisant hors Directive ERU (agglomérations ≥2000 EH) ASS0701 Mesures de traitement des eaux usées (assainissement collectif et non collectif) au-delà de la directive ERU ASS0801 Mesures de traitement des eaux usées (assainissement collectif et non collectif) au-delà de la directive FRU Réduction des pollutions des industries IND04 Maintien des performances de collecte ou de traitement des effluen IND07 Mesures de prévention des pollutions accidentelles IND12 Mesures de réduction des substances dangereuses IND13 Mesures de réduction pollution hors substances dangereuses Réduction des pollutions agricoles - Transferts AGR0201 Mesures de réduction des transferts de fertilisants dans le cadre de la directive nitrate AGR0202 Mesures de réduction des transferts d'intrants au-delà de la Directive nitrates AGR06 Elaboration d'un programme d'action Erosion Réduction des pollutions agricoles - Apports de fertilisants et pesticides AGR0301 Mesures de réduction des apports de fertilisants - Directive nitrates AGR0302 Mesures de réduction des apports de fertilisants - Au-delà de la Directive nitrates AGR0303 Mesures de réduction des apports de pesticides AGR0401 Mesures de développement de pratiques pérennes à faibles intrants AGR05 Elaboration d'un programme d'action AAC Protection et restauration des milieux MIA02 Mesures de restauration hydromorphologique de cours d'eau MIA03 Mesures de restauration de la continuité écologique MIA14 Mesures de gestion des zones humides Ressource RES0303 Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau Connaissance et gouvernance AGR01 Etude globale et schéma directeur GOU0201 Mise en place ou renforcement d'un SAGE GOU0202 Mise en place d'outils de gestion concertée (contrats, plans de gestion des étiages, selon bassin) GOU03 Mesures de formation, conseil, sensibilisation ou animation IND01 Etude globale et schéma directeur MIA01 Etude globale et schéma directeur RES01 Etude globale et schéma directeur